

**Section 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit :**

TCR™ Prepregs contenant la résine TCR UF3325

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise :

TCR™ Prepregs est utilisé comme matière première de base pour la fabrication of pièces composites.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :TCR Composites
219 North 530 West
Ogden, UT 84404, USA
800-827-3746**1.4 Numéro d'appel d'urgence :**

801-622-3800 (USA)

Disponible 24/24 h ? Oui Non

Uniquement disponible durant les heures de bureau de 07:30 à 16:00 h (GMT-7)

Section 2 : Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange :**Irritant cutané 2, H315
Sensibilisateur cutané 1, H317
Lésions oculaires graves 1, H318
Sensibilisation respiratoire 1, H334**2.2 Éléments d'étiquetage :**

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

: **Danger**

Mentions de dangers

: H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Conseils de prudence

: P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Section 3 : Composition/informations sur les ingrédients

Nom des ingrédients	N° CAS	Poids en %
Résine TCR UF3325 ¹	*	~20-45
Renforcement de fibres ²	*	~ 80-55

* Les ingrédients et les numéros CAS associés sont propriétaires à TCR ou des secrets commerciaux de TCR.

1) La composition chimique est réservée en tant que secret commercial conformément à 29 CFR 1910.1200 (i) et à l'annexe 2 de 29 CFR 1910.1200. Les identités chimiques seront divulguées aux professionnels de la santé en cas d'urgence médicale, conformément à 29 CFR 1910.1200, paragraphe (i)(2). Les requêtes adressées dans des cas n'ayant pas caractère d'urgence seront considérées en conformité avec 29 CFR 1910.1200(i).

2) Le renforcement peut consister en fibres de carbone, d'aramide, de verre, de basalte sous forme de câble, de roving (stratifié), de tissu ou de bande et de tresse monodirectionnelles.

Section 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours :

Après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur.

Après un contact cutané : Enlever les vêtements contaminés. Rincer la zone affectée avec de l'eau pendant au moins quinze minutes. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Après un contact oculaire : Rincer les yeux immédiatement avec de l'eau pendant quinze minutes en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin.

Après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires supérieures. Peut causer une sensibilisation provoquant une réaction de type allergique.

Yeux : Irritant pour les yeux par contact direct ou par exposition à la vapeur.

Peau : Peut provoquer une irritation cutanée. Peut causer une sensibilisation cutanée provoquant une réaction/des symptômes de type allergique.

Ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer des nausées, des vomissements et une diarrhée.

Conditions médicales préexistantes pouvant être aggravées : Maladies préexistantes de la peau et conditions respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Aucune information supplémentaire disponible.

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : Agents halogénés, dioxyde de carbone, mousse, et vapeur ou brouillard d'eau.

Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2 Risques spéciaux :

Phosphine, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote et d'autres produits toxiques peuvent être générés lors d'un incendie.

5.3 Équipement de protection et précautions spéciaux pour les pompiers :

Lors de la lutte contre l'incendie, porter des vêtements de protection, un équipement de protection individuelle, y compris un appareil de protection respiratoire autonome.

Section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence :

Porter un équipement de protection individuelle (EPI).

6.2 Précautions relatives à l'environnement :

Les risques pour l'environnement créés par ce produit sont limités de par sa forme. Ne pas décharger dans les drains et les cours d'eau. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage :

Confinement : N'est pas nécessaire du fait de la forme du matériau.

Nettoyage : Récupérer et éliminer les déchets en conformité avec la réglementation relative à l'environnement.

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter une protection de la peau et des yeux lors de la manipulation de ce matériau. Fournir une ventilation adéquate. Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle telles que se laver les mains et le visage après avoir manipulé le matériau. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé, et à l'écart de la lumière solaire directe et des sources de chaleur. Tenir les récipients fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition professionnelle: Indisponibles.

Indices biologiques d'exposition : Indisponibles.

8.2 Mesures techniques appropriées : Utiliser une ventilation générale ou locale par aspiration pour minimiser le potentiel d'inhalation.

8.3 Mesures de protection personnelle

Vêtements de protection :	Porter des vêtements de protection appropriés pour éviter un contact avec la peau. Les vêtements de protection doivent être lavés séparément des vêtements personnels. L'accès à une station de lavage des yeux ou à une douche est recommandé.
Protection des yeux et du visage :	Des lunettes de sécurité avec écran latéral doivent être portées pour toutes les opérations de caractère industriel.
Protection de la peau :	Porter des gants imperméables et résistants à ce produit. Des gants en latex, en polychlorure de vinyle ou en un matériau similaire sont adéquats dans des conditions de traitement typiques.
Protection respiratoire :	Porter un appareil de protection respiratoire si la ventilation s'avère être inadéquate.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

- (a) **Aspect** (état physique, couleur etc.) ; Le matériau est légèrement poisseux. La couleur dominante est celle de la fibre de renforcement.
- (b) **Odeur** ; Aucune odeur particulière.
- (c) **Seuil olfactif** ; Indisponible.
- (d) **pH** ; Indisponible.
- (e) **Point de fusion/de congélation** ; Indisponible.
- (f) **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** ; Indisponible.
- (g) **Point d'éclair** ; Indisponible.
- (h) **Taux d'évaporation** ; Indisponible.
- (i) **Inflammabilité (solide, gaz)** ; Indisponible.
- (j) **Limite supérieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité** ; Indisponible.
- (k) **Pression de vapeur** ; Indisponible.
- (l) **Densité de vapeur** ; Indisponible.
- (m) **Densité relative** ; Indisponible.
- (n) **Solubilité(s)** ; La résine Prepreg est soluble dans la méthyl éthyl cétone, l'acétone et le chloroforme.
- (o) **Coefficient de partage : n-octanol/eau** ; Indisponible.
- (p) **Température d'auto-ignition** ; Indisponible
- (q) **Viscosité** ; Indisponible.

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Stable à température ambiante.

10.2 Stabilité chimique :

Stable à température ambiante.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4 Conditions à éviter :

Chauffage non contrôlé au-dessus de 74 °C. Rayonnement solaire.

10.5 Matières incompatibles :

Incompatible avec les bases, les comburants forts, les acides, les amines, les thioalcools et la chaleur excessive.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Une combustion incomplète peut produire de la phosphine, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes d'azote et d'autres produits toxiques.

Section 11 : Informations toxicologiques

11.1 Voies d'exposition probables

Contact cutané

11.2 Symptômes reliés aux caractéristiques chimiques, physiques et toxicologiques

Symptômes/lésions après inhalation: N'est pas considéré comme posant un risque significatif par inhalation dans les conditions prévues d'une utilisation normale.

Symptômes/lésions après un contact cutané : Cause une irritation de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/lésions après un contact oculaire : Cause une irritation oculaire.

Symptômes/lésions après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer des nausées, des vomissements et une diarrhée.

11.3 Effets immédiats, différés et chroniques résultant d'une exposition à court terme et d'une exposition à long terme

11.4 Mesures numériques de la toxicité

Toxicité aiguë : Non classifiée.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Aucune donnée disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Aucune donnée disponible.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire : Aucune donnée disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité : Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour les organes cibles (exposition unique) : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour les organes cibles (exposition répétée) : Aucune donnée disponible.

Risques d'aspiration : Aucune donnée disponible.

Section 12 : Informations écologiques

12.1 Écotoxicité :

Les risques pour l'environnement créés par ce produit sont limités de par sa forme. Les données écologiques spécifiques ne sont pas disponibles. Ne pas décharger dans les drains et les cours d'eau. Éviter la contamination du sol.

12.2 Persistance et dégradabilité :

Indisponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Indisponible.

12.4 Mobilité dans le sol :

Indisponible.

12.5 Autres effets néfastes :

Éviter le rejet dans l'environnement.

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Recommandations pour la mise au rebut : En général, les déchets peuvent être éliminés dans une décharge, à moins d'instructions contraires spécifiées par la réglementation locale ou nationale. Si TCR Prepregs est définie comme étant un déchet dangereux par la réglementation locale ou nationale, elle peut être éliminée par incinération dans une installation contrôlée et en processus clos afin d'éviter la génération de fibres aéroportées.

Écologie – déchets : En général, les déchets peuvent être éliminés dans une décharge, à moins d'instructions contraires spécifiées par la réglementation locale ou nationale.

Section 14 : Informations relatives au transport

14.1 Transport terrestre (ADR/RID/GGVSE) :

Non réglementé.

14.2 Transport maritime (Code IMDG/GGVSee) :

Non réglementé.

14.3 Transport aérien (OACI-IATA/DGR) :

Non réglementé.

14.4 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Aucune.

Section 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Loi TSCA des États Unis – Tous les composants sont listés.

EINECS DE l'UE – Tous les composants sont listés.

Loi TSCA des États Unis 12(b) – Aucune.

SARA de l'EPA, titre III, section 313, composants excédant le niveau de minimis : Aucun.

Section 16 : Autres informations

(i) Réserve à un usage industriel. Les informations contenues dans la présente sont correctes au meilleur de nos connaissances. Tous les produits chimiques peuvent poser des risques inconnus et doivent faire l'objet de précautions. Bien que certains risques soient décrits dans la présente, nous ne saurions garantir que lesdits risques sont les seuls qui puissent exister. La détermination de l'adéquation de ce produit est la responsabilité exclusive de l'utilisateur. Les utilisateurs de tout produit chimique doivent s'assurer de par eux-mêmes que les conditions et les méthodes d'utilisation garantissent une utilisation en toute sécurité dudit produit.

(ii) Date de révision 22/5/2015 ; remplace la MSDS-001 en date du 27/08/2013.